

CAHIER DES CHARGES

Championnats de France **2015**



Table des matières

1. Présentation et Engagements des parties prenantes.....	4
1.1. Validité du cahier des charges	4
1.2.1. Conditions d'organisation d'une étape.....	5
1.2.2. Démarches administratives obligatoires.....	5
1.3. Le Comité de Pilotage.....	6
1.3.1. Composition	6
1.3.2. Rôles	6
1.3.3. Missions.....	6
1.3.4. Suivi de l'organisation.....	6
2. Responsabilités	6
2.1. Assurances	7
2.1.1. Pour les organisateurs	7
2.1.2. Pour les participants	7
2.2. Sécurité et Premiers Secours.....	7
2.3. Protection de l'environnement.....	7
2.4. Déroulement de la compétition.....	8
2.4.1. Inscriptions compétiteurs.....	8
2.4.2. Identification des compétiteurs.....	8
3. Logistique : Matériel, Structure et STAFF.....	8
3.1. Site de compétition principal	8
3.1.1. Espaces techniques et sportifs	8
3.1.2. Espaces compétiteurs.....	9
3.2. Sites annexes.....	9
3.2.1. Espaces techniques et sportifs	9
3.2.2. Espace compétiteurs	10
3.3. Matériel fédéral.....	10
3.3.1. Jugement.....	10
3.3.2. Sonorisation	10
3.3.3. Promotion	10
3.4. Ressources humaines	10
3.4.1. Fédération Française de Surf	10
3.4.2. Structure Co-organisatrice.....	11
4. Prises en charge	11
4.1. Hébergement.....	11
4.1.1. Pour les compétiteurs	11
4.1.2. Pour le STAFF fédéral.....	11

4.2.	Restauration	11
4.2.1.	Pour les compétiteurs	11
4.2.2.	Pour le STAFF fédéral.....	11
4.3.	Rétribution	11
4.4.	Aide financière.....	12
5.	Partenariats et Médias.....	12
5.1.	Partenaires FFS	12
5.1.1.	Exclusivité	12
5.1.2.	Visibilité et Commercial.....	12
5.1.3.	Hospitalités	12
5.2.	Partenaires de l'organisateur.....	12
5.3.	Plan de Communication.....	12
5.4.	Presse – Promotion	13
5.4.1.	Actions à réaliser avant la manifestation	13
5.4.2.	Actions à réaliser pendant l'événement.....	13
5.4.3.	Actions à réaliser après la manifestation	13
6.	Protocole – Remise des prix	13
6.1.	Cérémonie d'ouverture et de clôture	13
6.2.	Remise des prix.....	14
7.	Budget – Bilan.....	14
7.1.	Budget prévisionnel	14
7.1.1.	Les postes de recettes	14
7.1.2.	Les postes de dépenses	14
7.2.	Budget final et Bilan	14
8.	Contact.....	14

1. Présentation et Engagements des parties prenantes

Les Championnats de France Espoirs et Open constituent la manifestation phare du calendrier sportif fédéral. C'est la compétition la plus importante de l'année, avec plus de **450 compétiteurs sélectionnés en fonction des quotas par catégorie d'âge et disciplines**. Ils permettent de délivrer 26 titres de Champion de France.

Ils sont organisés chaque année par la FFS et une ou plusieurs structures co-organisatrices, ces dernières étant obligatoirement des structures affiliées à la FFS. Les Championnats de France se dérouleront sur une période maximale de 10 jours, en fonction des contraintes des calendriers sportifs internationaux. Généralement, ils se déroulent durant les vacances scolaires de la Toussaint (en octobre).

Les Championnats Espoirs sont ouverts aux disciplines (dans les catégories d'âge représentatives de leur discipline) :

SURF,
LONGBOARD,
BODYBOARD,
BODYSURF.

Accès : sélection par quotas de ligue.

Les Championnats Open sont ouverts aux disciplines :

SURF,
LONGBOARD,
SUP,
TANDEM,
BODYBOARD,
BODYSURF,
KNEEBOARD.

Accès : sélection par classement fédéral et sur places ligues.

1.1. Validité du cahier des charges

Ce cahier des charges s'adresse à tous les organisateurs ou co-organisateurs de compétitions de surf (et disciplines associées) inscrites au calendrier fédéral national. La couverture d'assurance de la FFS sera caduque en cas de non-respect de ce cahier des charges, et les aides financières supprimées.

1.2. Dossier de candidature

Le dossier doit comprendre une présentation du ou des co-organisateurs : entités, moyens, partenaires, personnels, ... Ainsi que divers éléments tels qu' :

- un descriptif du ou des sites de compétition choisis et des équipements dont ces sites peuvent disposer (préfabriqué, parking, ...),
- une description des moyens matériels, financiers et humains,

- une description des moyens de sécurité mis en place (sur l'eau et sur la plage),
- une présentation succincte des animations annexes,
- l'accord de la municipalité pour l'organisation de la compétition.

Attention : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

1.2.1. Conditions d'organisation d'une étape

La structure co-organisatrice s'engage à respecter les règlements de la FFS (cahier des charges, règlement sportif, ...) et les responsabilités et actions qui lui incombent.

La structure co-organisatrice doit être :

- Un Club affiliée à la FFS,
- Une structure labellisée par la FFS.

L'intention de candidature dûment remplie doit être transmise à la FFS chaque année avant la date déterminée par le Comité Directeur.

1.2.2. Démarches administratives obligatoires

La candidature à l'organisation des Championnats se déroule en plusieurs démarches distinctes :

Démarche à effectuer avant la compétition	Date
Intention de candidature	Janvier
Désignation en tant qu'organisateur par la FFS	Janvier
Dépôt des demandes de subvention auprès des Collectivités Territoriales	Janvier
Accord de la municipalité pour l'organisation de la manifestation	Janvier
Arrêté municipal permettant de définir la zone de compétition	M-2
Arrêté municipal d'occupation du DPM pour pouvoir installer le site	M-2
Accord des Affaires Maritimes DDTM pour l'organisation de la compétition	M-2
Signature de la convention d'organisation	M-1
Autorisation d'utiliser 2 véhicules motorisés type 4x4 sur la plage	J-21
Demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire	J-21
S'assurer que son contrat couvre bien la manifestation (ou Avenant)	J-15
SACEM pour les droits d'auteur	J-10
Déclaration auprès de la Gendarmerie ou de la Police	J-2
Déclaration auprès de l'Hôpital le plus proche	J-2
Etude d'impact NATURA 2000	Cas échéant

Ce cahier des charges signifie clairement que la structure co-organisatrice n'est pas seule dans la préparation de la mise en œuvre de ce projet. Dès lors, vous pourrez être accompagné et guidé dans vos choix à tous les moments grâce à un travail en synergie.

1.3. Le Comité de Pilotage

1.3.1. Composition

Le Comité de Pilotage sera créé par la FFS en collaboration avec la structure co-organisatrice et sera composé :

- Du président de la Vie Fédérale (ou représentant),
- Du Directeur Technique National (ou représentant),
- Du/Des Présidents des structures co-organisatrices (ou représentant(s)),
- Du Président du département communication,
- Du/Des représentants des Partenaires majeurs,
- Du Maire de la commune où sont organisés les Championnats (ou représentant).

1.3.2. Rôles

Le comité de pilotage a pour rôle l'organisation matérielle et administrative de la manifestation. Le Directeur de compétition a la responsabilité technique du bon déroulement de la compétition. Le Comité de Pilotage s'engage à :

- Respecter le présent cahier des charges,
- Respecter le Règlement Sportif,
- Respecter les règles de partenariat de la FFS.

1.3.3. Missions

Le comité de pilotage a de nombreuses missions à assumer :

- Demandes d'autorisations et déclarations administratives,
- Recherche de partenaires,
- Relation avec les collectivités territoriales pour subventions,
- Organisation des espaces techniques,
- Organisation des espaces : accueil, VIP et Presse,
- Organisation des animations annexes,
- **Organisation de la sécurité et des secours,**
- Etablissement d'un budget prévisionnel.

Un membre du Comité doit avoir été présent et avoir assisté à l'ensemble des opérations du Championnat de France de l'année précédente et en connaître le bilan de façon à perfectionner la qualité de la compétition.

1.3.4. Suivi de l'organisation

La FFS devra être informé régulièrement de l'avancée du projet par le Comité de Pilotage. Des réunions doivent avoir lieu tous les mois pour assurer le suivi (de M-6 à M-2 avant l'événement), puis tous les 15 jours (jusqu'à J-8). Durant la dernière semaine précédant la manifestation, un point journalier est demandé.

2. Responsabilités

Pour réussir les Championnats de France, les deux parties que sont la FFS d'une part et la structure co-organisatrice d'autre part s'entendent sur des responsabilités et des actions respectives.

Conjointement, les deux parties répondent à des objectifs à court et moyen terme :

- Développer la qualité d'organisation des Championnats,
- Garantir une prestation et une image de l'événement de grande qualité,
- Promouvoir le surf auprès du Grand Public,
- Développer le surf de compétition auprès de nos licenciés.

Il faut souligner l'importance des responsabilités de la structure co-organisatrice.

2.1. Assurances

2.1.1. Pour les organisateurs

Il est nécessaire de s'assurer que son contrat d'assurance couvre bien la manifestation. La structure co-organisatrice doit être assurée en Responsabilité Civile.

Attention : le matériel n'appartenant pas à une structure fédérale n'est pas assuré : une extension d'assurance est obligatoire.

Il est préférable que toutes les personnes participant à l'organisation soient titulaires de la licence fédérale. L'extension de garantie est placée sous la responsabilité exclusive de la structure co-organisatrice des Championnats.

2.1.2. Pour les participants

Pour le STAFF fédéral, le Chef Juge désigné veillera à ce que tous les juges soient en possession de la licence fédérale. A défaut, ils ne pourront pas juger.

Pour les compétiteurs, la possession de la licence compétition (ou éducateur) est obligatoire. A défaut, ils ne pourront pas concourir.

2.2. Sécurité et Premiers Secours

La structure co-organisatrice est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation.

La sécurité et la santé des compétiteurs sont sous la responsabilité de l'organisateur et sont sa première préoccupation, ceci s'étend à tous les participants et autres personnes du public. La structure co-organisatrice doit mettre en place un dispositif de sauvetage et de secours adapté à la configuration du site, aux difficultés et aux dangers du spot. Le dispositif de secours permet au moins de porter les premiers secours et d'orienter un blessé vers une structure d'intervention compétente.

Il est donc nécessaire de prévoir une équipe de Premiers Secours de 3 personnes par podium. Ces équipes doivent être capables d'intervenir à l'eau (jet ski, ou autre moyen d'intervention) comme sur la plage.

2.3. Protection de l'environnement

Chaque surfeur se doit de respecter au maximum l'environnement. Il convient donc que chaque organisateur mette en place tous les moyens nécessaires afin que la nature soit préservée lors du déroulement des manifestations. Cela passe donc par :

- La mise en place de mesures d'hygiène collective (poubelles « tri-sélectif », nettoyage du site après passage, toilettes, ...),
- La mise en place de signalétique (espaces protégés, dunes, ...).

2.4. Déroulement de la compétition

Ce cahier des charges est à mettre en adéquation avec le règlement sportif. Il est du ressort de la structure co-organisatrice de tout mettre en œuvre dans son organisation pour que le règlement de la compétition ainsi que le principe d'équité des chances des compétiteurs soient respectés.

2.4.1. Inscriptions compétiteurs

La participation aux Championnats de France se fait en fonction des quotas de ligue pour les catégories Espoirs. Sur sélection par classement fédéral et sur places ligues pour les catégories Open.

Le département finance de la FFS assure la collecte des inscriptions fixées à 30 € par compétiteur et par participation. Un compétiteur engagé dans plusieurs disciplines devra s'acquitter du droit d'inscription à chaque fois.

Attention : toute inscription non réglée interdira l'accès à la compétition, le lycra de compétition ne sera pas remis.

2.4.2. Identification des compétiteurs

Lors des séries, les compétiteurs devront être identifiés facilement par le public ainsi que par les juges. Ils devront être dotés de lycras officiels.

Les compétiteurs, sous peine de pénalité, doivent obligatoirement mettre leur lycra au Beach Marshall et l'enlever à ce dernier.

Attention : une pénalité financière de 30 euros pourra être attribuée par le Chef Juge si le compétiteur ne respecte pas les règles en vigueur.

3. Logistique : Matériel, Structure et STAFF

3.1. Site de compétition principal

Les structures peuvent être composées entièrement ou en partie de structures démontables installées de façon à résister aux intempéries (pluie et vent). Elles sont en générales soit des structures mobiles qui se déplacent facilement (tentes), soit des structures temporaires implantées pour la durée de la compétition (préfabriqués).

3.1.1. Espaces techniques et sportifs

3.1.1.1. *Direction de compétition*

Un espace doit être consacré à cette fonction. C'est à cet endroit-là que les décisions sportives seront prises au jour le jour en fonction des conditions.

Un lieu proche du lieu de vie et du podium principal est à privilégier. Un préfabriqué équipé d'une connexion internet, d'une photocopieuse, de tables et de chaises fera l'affaire.

3.1.1.2. *Juges*

Pour assurer une compétition de qualité, l'espace réservé aux juges est un facteur déterminant. Tout doit être mis en œuvre pour que ce lieu soit isolé et confortable.

La structure co-organisatrice se doit de prévoir un préfabriqué. Dans le cas contraire, la FFS dispose de tentes pop-up qui seront mises à disposition.

3.1.1.3. *Beach Marshall*

Le Beach Marshall sera positionné à un endroit stratégique : à la fois proche des compétiteurs et proche de la tente des juges.

3.1.1.4. *Zone de compétition*

Enfin, la zone de compétition sera déterminée par deux oriflammes de la fédération et ou de ses partenaires. Cette zone ne peut en aucun cas être contiguë à une zone de baignade. Une zone tampon légale et règlementaire est obligatoire.

3.1.2. Espaces compétiteurs

Un lieu doit être à la disposition des compétiteurs pour leur permettre de se changer, de se préparer avant leur série, et même si possible de se mettre à l'abri en cas d'intempéries.

3.1.2.1. *Lieu de vie*

C'est le lieu qui sert à héberger les différentes fonctions en dehors des fonctions sportives. On devra y retrouver les différentes fonctions exprimées ci-dessous :

- Affichages d'informations (compétiteurs, officiels, public et presse)
- Buvette
- Restauration proposée à toutes les personnes présentes avec un tarif entre 5 et 10 €
- Lieu convivial pour que les compétiteurs se reposent
- Podium pour assurer la remise des prix

3.1.2.2. *Vestiaire*

Un lieu doit être à la disposition des compétiteurs pour leur permettre de se changer et de se préparer avant leur série.

3.2. *Sites annexes*

3.2.1. Espaces techniques et sportifs

3.2.1.1. *Juges*

Pour assurer une compétition de qualité, l'espace réservé aux juges est un facteur déterminant. Tout doit être mis en œuvre pour que ce lieu soit isolé et confortable.

La structure co-organisatrice se doit de prévoir un préfabriqué. Dans le cas contraire, la FFS dispose de tentes pop-up qui seront mises à disposition.

3.2.1.2. *Beach Marshall*

Le Beach Marshall sera positionné à un endroit stratégique : à la fois proche des compétiteurs et proche de la tente des juges.

3.2.1.3. *Zone de compétition*

Enfin, la zone de compétition sera déterminée par deux oriflammes de la fédération et ou de ses partenaires. Cette zone ne peut en aucun cas être contiguë à une zone de baignade. Une zone tampon légale et règlementaire est obligatoire.

3.2.2. Espace compétiteurs

Un espace doit être à la disposition des compétiteurs pour leur permettre de se changer, de se préparer avant leur série, et même si possible de se mettre à l'abri en cas d'intempéries. Les tentes de la FFS sont suffisantes.

3.3. *Matériel fédéral*

3.3.1. Jugement

La FFS met à disposition de la structure co-organisatrice un système de jugement informatisé contenant tous les outils nécessaires au bon déroulement de la compétition. Un pack « petit matériel » sera également mis à disposition pour assurer l'affichage, ...

3.3.2. Sonorisation

La FFS met à la disposition de la structure co-organisatrice plusieurs systèmes de sonorisation, chacun composés de deux baffles longue portée destinées à l'annonce des scores et des situations. Si la structure co-organisatrice veut animer un site « village », elle doit s'équiper d'un système de sonorisation supplémentaire.

3.3.3. Promotion

La FFS assure la visibilité de ses partenaires, ainsi que la sienne sur le site de compétition. Tous les oriflammes présents sur le site de compétition doivent être validés par la FFS. La structure co-organisatrice est chargée de s'occuper des partenariats locaux.

3.4. *Ressources humaines*

3.4.1. Fédération Française de Surf

En tant que responsable de l'organisation de la compétition, la FFS s'engage à convoquer pour chaque étape une équipe d'officiels composée au minimum d' :

- 1 Délégué Sportif
- 2 Directeur de Compétition
- 2 Chefs Juges
- 2 Juges Comptables
- 2 Speaker
- 14 Juges

Pour assurer la représentation fédérale, la FFS invitera :

- Le président de la FFS et les représentants du Conseil d'Administration,
- Les représentants de la Direction Technique Nationale,
- Les salariés de la FFS impliqué dans l'organisation.

3.4.2. Structure Co-organisatrice

Elle s'engage à mettre à disposition une équipe de 20 à 30 personnes disponibles et compétentes avec un coordonnateur général désigné et validé par la FFS pour :

- Assurer la fonction de spotter
- Assurer la présence de beach marshalls sur tous les podiums
- Aider à l'installation du site (veille de la compétition) et à son démontage
- Assurer la propreté du site de compétition et le tri sélectif des déchets
- Accueillir les VIP, partenaires, journalistes, ...
- Assurer l'affichage et distribuer le programme dans les alentours
- Informer le public.

Elle s'engage également à assurer le gardiennage durant la période de la compétition.

4. Prises en charge

4.1. Hébergement

4.1.1. Pour les compétiteurs

La structure co-organisatrice s'engage à proposer différentes pistes d'hébergements situés à proximité du lieu de compétition. Cette information sera diffusée par la FFS sur son site internet.

4.1.2. Pour le STAFF fédéral

La structure co-organisatrice s'engage à prendre en charge l'hébergement du STAFF durant la période nécessaire au bon déroulement de la compétition. La fédération transmettra la liste définitive des personnes concernées au plus tard une semaine avant l'étape.

4.2. Restauration

4.2.1. Pour les compétiteurs

La structure co-organisatrice s'engage à proposer une solution de restauration destinée aux compétiteurs payantes ou non, située non-loin du lieu de la compétition.

4.2.2. Pour le STAFF fédéral

La structure co-organisatrice s'engage à prendre en charge la restauration du STAFF durant la période nécessaire au bon déroulement de la compétition (matin, midi et soir). De plus, des fruits et de l'eau doivent être disponibles tout au long de la journée, notamment pour les juges.

4.3. Rétribution

Fonction	Rétribution	Rétribution supplémentaire
Juge	80 €/j (pour 7h maximum)	10 €/heure sup.
Chef Juge	150 €/j	/
Juge Comptable	150 €/j	/
Speaker	150 €/j	/

Attention : Chaque salarié FFS sera également rémunéré pour les tâches qu'il assume

4.4. Aide financière

Une aide financière de la FFS de 10 000 € sera accordée au club et/ou comités co-organisateurs. Le versement de l'aide financière se fera en deux parties :

- 3 000 € à l'acceptation du dossier,
- 7 000 € en fin des Championnats sur présentation des dépenses (factures) à hauteur du montant correspondant.

5. Partenariats et Médias

D'une façon générale, en acceptant l'organisation des Championnats de France, la structure co-organisatrice et la FFS s'engagent à :

- Respecter les exclusivités promotionnelles passées avec les partenaires de la FFS
- Faire figurer ou mentionner ces partenaires sur tout support promotionnel ou commercial réalisé dans le cadre de l'organisation des Championnats.

5.1. Partenaires FFS

La FFS entretient des relations de partenariat avec des sociétés privées. Ces dernières bénéficient d'un certain nombre de droits sur les Championnats de France :

5.1.1. Exclusivité

Les partenaires de la FFS ont des accords d'exclusivité avec la FFS. A ce titre, la structure co-organisatrice ne peut développer des relations commerciales ou de sponsoring avec des concurrents des partenaires de la FFS.

5.1.2. Visibilité et Commercial

Présence du logo des partenaires de la FFS sur les supports de communication de l'événement et sur les supports d'aménagement du site.

Présence de visibilité des partenaires de la FFS sur le site de compétition.

5.1.3. Hospitalités

Les partenaires de la FFS bénéficieront d'invitations VIP avec un accès à l'espace VIP, Partenaires. En contrepartie, ces derniers fournissent des services et/ou matériel à la FFS afin d'organiser les Championnats dans de bonnes conditions. L'ensemble des contreparties est détaillée à l'organisateur dans une convention.

5.2. Partenaires de l'organisateur

La FFS laisse le droit à la structure co-organisatrice de rechercher des partenaires privés hors des secteurs d'activités présenté ci-dessus. La FFS peut accompagner la structure co-organisatrice dans sa démarche de recherche et de conception de son programme de partenariat. Dans tous les cas, la FFS devra valider les différents partenariats de la structure co-organisatrice.

5.3. Plan de Communication

Le plan de communication de l'événement est à la charge de la FFS. Il comprendra le programme de promotion et d'information de l'événement ainsi que l'ensemble des outils nécessaires à sa réalisation :

- Affiches et autres supports imprimés
- Internet (surfingfrance.com) et réseaux sociaux (facebook, twitter, instagram)
- Médias locaux et nationaux (presse, radio et TV)
- Autres : objets promotionnels

La FFS prend en charge la création des affiches, celle des dossiers (partenariats et presse) et celle des communiqués de presse. Le rôle de la structure co-organisatrice consiste à mettre à disposition les supports et informations nécessaires.

5.4. Presse – Promotion

5.4.1. Actions à réaliser avant la manifestation

Dossier de présentation de la manifestation

Dossier de presse

Support de communication (affiche, programme, banderoles, stand, ...)

Conférence de presse (tentative)

Communiqués de presse

Préparation des animations annexes

Recherche des sponsors et partenaires

Création d'un site dédié

Mise en place d'un espace presse

5.4.2. Actions à réaliser pendant l'événement

Animation de la compétition (speaker)

Possibilité d'effectuer un compte rendu en temps réel de l'avancement de la compétition et d'annoncer les résultats au fur et à mesure via des publications sur les réseaux sociaux de la Fédération.

Photos et vidéos : un photographe (et/ou caméraman) doit être prévu sur l'événement.

Accueil VIP, Partenaires et Journalistes (valorisation de leur présence tout au long de la manifestation).

5.4.3. Actions à réaliser après la manifestation

Remerciements (sponsors/partenaires, collectivités territoriales, structure co-organisatrice, bénévoles, ...).

L'attaché de presse de la FFS réalise un communiqué de presse post-compétition dans les 24 heures qui suivent la compétition.

Les photos et vidéos sont publiées dans les 48 heures suivant l'étape, à la fois sur le site surfingfrance.com et sur les réseaux sociaux de la FFS.

Revue de Presse

Dossier Bilan

6. Protocole – Remise des prix

6.1. *Cérémonie d'ouverture et de clôture*

L'organisateur peut à sa charge, organiser une cérémonie d'ouverture et de clôture.

6.2. Remise des prix

La cérémonie de remise des prix est réglée par la structure co-organisatrice. C'est la FFS qui fournit les médailles et les trophées. En revanche, c'est la structure co-organisatrice qui se charge des dotations supplémentaires offertes par des partenaires locaux.

Pour les Championnats de France, les médailles seront remises systématiquement par un représentant de la Fédération, qui peut être accompagné d'une personnalité.

7. Budget – Bilan

7.1. Budget prévisionnel

7.1.1. Les postes de recettes

Composés :

- De l'aide financière fédérale,
- Des subventions des collectivités territoriales,
- Des subventions des organismes de Tourisme,
- Des subventions des organes déconcentrés (DDJS, CNDS, ...),
- Des partenaires de la compétition,
- Des ventes diverses (buvette, restauration, tee-shirts, ...)

7.1.2. Les postes de dépenses

Composés :

- Prises en charge (STAFF fédéral),
- Remise des prix (lots, buffet, ...),
- Location et mise en place de structures mobiles (préfabriquées),
- Achats de consommables divers (nourriture, essence, ...),
- Assurance de la manifestation ou avenant,
- Sécurité : équipe de 1^{er} secours, gardiennage, jet-ski, ...

7.2. Budget final et Bilan

Il est nécessaire d'établir un bilan organisationnel qui comprend :

- Le bilan financier final,
- Les résultats des championnats
- Un commentaire sur l'organisation globale.

A l'issue de la compétition, la structure co-organisatrice devra transmettre le budget définitif à la FFS pour bénéficier de la seconde partie de l'aide financière.

8. Contact

Pour plus d'informations, merci de contacter à la Fédération Française de Surf :

Pôle logistique / Coordination structure co-organisatrice

Martin DANDELOT

martindandelot@surfingfrance.com

06 79 72 51 41